

Paris, le 19 janvier 2012

**MOBILISATION DU GROUPE RDSE CONTRE L'ADOPTION DE LA
PROPOSITION DE LOI VISANT A *REPRIMER LA CONTESTATION DE
L'EXISTENCE DES GENOCIDES RECONNUS PAR LA LOI.***

Le Sénat examinera lundi 23 janvier (à partir de 15 h) la proposition de loi visant à *réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi.*

Le groupe du *Rassemblement démocratique et social européen* rappelle qu'il n'est **pas favorable à l'adoption de ce texte**. Pour les Sénateurs RDSE le législateur n'a pas vocation à se substituer aux travaux des Historiens. Ils estiment qu'en leur qualité de parlementaires et de sénateurs de la République **il n'appartient pas au législateur de s'immiscer dans ce type de débat**, et pas davantage d'envisager des sanctions pénales comme le prévoit la présente proposition de loi. **Les trois Sénateurs RDSE membres de la commission des Lois ont voté pour l'adoption par cette commission de la motion d'irrecevabilité**, et il est significatif que ladite motion ait obtenu une très large majorité des membres de la commission des Lois.

Les Sénateurs RDSE s'exprimeront pour défendre cette position durant les débats de lundi après-midi :

- **Jean-Pierre CHEVENEMENT** (ancien ministre, président d'honneur du MRC et sénateur RDSE du Territoire de Belfort) interviendra dans la discussion générale pour 13 minutes ;
- **Nicolas ALFONSI** (RDSE/PRG – Corse-du-Sud) interviendra en faveur de la motion tendant à opposer **l'exception d'irrecevabilité** déposée et présentée par le rapporteur Jean-Pierre SUEUR (Socialiste) au nom de la commission des Lois ;
- **Jacques MEZARD**, président du RDSE et Sénateur PRG du Cantal, défendra la motion tendant à opposer la **question préalable** pour 15 minutes ;
- **Jean-Michel BAYLET** (ancien ministre, président du PRG et sénateur RDSE de Tarn-et-Garonne) défendra la motion tendant au **renvoi en commission** pour 15 minutes ;
- Les Sénateurs RDSE défendront également **deux amendements de suppression** des articles de la proposition de loi, et expliqueront le **vote du RDSE sur l'ensemble** de la proposition de loi à l'issue des débats.

Le groupe RDSE tiendra une Conférence de presse lundi 23 janvier à 11 h 30 au Sénat (salle de la commission des Lois – n°216).